#### REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS ARRONDISSEMENT DU RAINCY CANTON DE SEVRAN VILLE DE VILLEPINTE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

#### SEANCE DU 29 MAI 2021

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice: 39

Par suite d'une convocation en date du 21 mai 2021, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, aux Espaces "V" Roger Lefort - Salle Jacques Brel, le 29 mai 2021 à 9 h 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

#### Sont présents: 34

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI (partie au point n° 2021-083, puis pouvoir à M. MARAN), M. MARAN, Mme VERTÉ, KHUL (parti au point n° 2021-072, puis pouvoir Mme TROUDART), Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA (parti au point n° 2021-057, puis pouvoir à M. BEAUDEAU, puis revenu au point n° 2021-072), Mme PERRON, M. JIAR, Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART, Mme KASMI, M. LLEDO (parti au point nº 2021-059), Mme TEIXEIRA (partie au point n° 2021-090, puis pouvoir à Mme VACHER), Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, Mme OUARET, M. LE NEINDRE (parti au point nº 2021-087, puis pouvoir à Mme OUARET), Mme ANCHARUZ, Mme YOUSSOUF, M. LAURENT, Mme RIGAL, M. KERAUDREN (parti au point nº 2021-082, puis pouvoir à Mme YOUSSOUF), Mme BEN HAJ KHALIFA. M. SCAGNI, Mme ROLAND, M. M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture 093-219300787-20210529-2021-078-DE Date de télétransmission : 03/06/2021 Date de réception préfecture : 03/06/2021

#### Absents ayant donné procuration: 5

M. VALLETON qui a donné pouvoir à Mme VALLETON qui a donné pouvoir à Mme PERRON qui a donné pouvoir à M. KHUL jusqu'au

point n° 2021-072

M. GALIN qui a donné pouvoir à Mme VERTÉ Mme BENHSAINE qui a donné pouvoir à Mme RIGAL

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M. BEAUDEAU est désigné pour remplir cette fonction.

#### OBJET : JEUNESSE ET VIE LOCALE

Avenant n° 1 au contrat d'engagement - Dispositif Engagement Citoyen pour l'année 2021.

Délibération n° 2021-078

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération n° 2020-102 en date du 19 septembre 2020, relative à la reconduction du dispositif Engagement Citoyen pour l'année 2021, Vu le rapport ci-annexé,

Considérant, l'impact de la crise sanitaire du COVID-19 sur l'ensemble du territoire national,

Considérant, que les mesures gouvernementales ont conduit à la suspension du dispositif Engagement Citoyen dès le mois de février 2021, et que dans un contexte de crise sanitaire, le recrutement d'une dixième promotion n'a pas pu être envisagé pour la période du second semestre,

Considérant que toutefois, la mise en place de différentes mesures gouvernementales et l'abandon temporaire par l'organisme IFAC du dispositif « Engagement Citoyen » pour l'année 2021, a conduit une nouvelle fois à la suspension du dispositif, que l'organisme IFAC s'est retiré du dispositif « Engagement Citoyen » pour l'année 2021 en arguant de son inquiétude à mobiliser les participants dans le temps et durant les interventions et que c'est pourquoi, la Ville doit se tourner vers un autre organisme au moins pour l'année 2021,

Considérant qu'il convient, au regard de l'évolution sanitaire, de poursuivre la mise en place du dispositif Engagement Citoyen en prolongeant les contrats d'engagement des jeunes engagés dans la neuvième promotion,

Après avis de la Commission Politique de la Ville, Vie Associative et Citoyenne, Coopération Internationale du 17 mai 2021,

Accusé de réception en préfecture 093-219300787-20210529-2021-078-DE Date de télétransmission : 03/06/2021 Date de réception préfecture : 03/06/2021

Après avis du Bureau Municipal du 19 mai 2021,

Ayant entendu son rapporteur, Madame KHUL,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 37 VOIX POUR

#### DECIDE:

ARTICLE 1: D'approuver l'avenant n° 1 du contrat d'engagement du dispositif Engagement Citoyen qui fixe la prolongation de la durée dudit contrat jusqu'au 31 décembre 2021 pour les jeunes inscrits au sein de la neuvième promotion qui a démarré en

janvier 2021.

ARTICLE 2: Que les dépenses correspondantes sont imputées au budget et

aux comptes s'y rapportant de l'exercice en cours.

ARTICLE 3: De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous

actes à intervenir en vue de la bonne application de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 29 mai 2021

Le Maire, Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis

Martine VALLETON

Áccusé de réception en préfecture 093-219300787-20210529-2021-078-DE Date de télétransmission : 03/06/2021 Date de réception préfecture : 03/06/2021

> DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA PROMOTION DU TERRITOIRE ET DES SOLIDARITÉS DIRECTION JEUNESSE ET VIE LOCALE

### RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2021-078

Conseil Municipal du 29 mai 2021

RAPPORTEUR: Madame KHUL

<u>OBJET</u>: VIII - <u>JEUNESSE ET VIE LOCALE</u>

 3 - Avenant n° 1 au contrat d'engagement - Dispositif Engagement Citoyen pour l'année 2021.

Par délibération n° 2020-102 en date du 19 septembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé la reconduction du dispositif Engagement Citoyen pour l'année 2021.

Le service Information et Engagement Citoyen pilote depuis juin 2016 le dispositif Engagement Citoyen qui permet d'accompagner les jeunes Villepintois dans leur parcours de vie et leur projet.

Ainsi, chaque année, 40 jeunes Villepintois ont la possibilité d'intégrer le dispositif qui accompagne, sur 6 mois, 20 jeunes villepintois de 16 à 25 ans, en réalisant 70 heures de missions citoyennes, en participant pendant 30 heures à une formation civique et citoyenne et en s'impliquant dans deux événements municipaux.

En contrepartie de leur investissement, les jeunes perçoivent une bourse de 800 € versée auprès d'un organisme pour la réalisation d'un projet personnel, tel que le permis de conduire, une bourse à la mobilité scolaire, une aide à l'accès au logement, une formation qualifiante, le financement de fourniture pour l'entrée dans école ou une formation (ordinateur, logiciel, matériels spécifiques...) et ainsi faciliter leur entrée dans la vie active.

Toutefois, la mise en place de différentes mesures gouvernementales et l'abandon temporaire par l'organisme IFAC du dispositif « Engagement Citoyen » pour l'année 2021, a conduit une nouvelle fois à la suspension du dispositif. L'organisme IFAC s'est retiré du dispositif « Engagement Citoyen » pour l'année 2021 en arguant de son inquiétude à mobiliser les participants dans le temps et durant les interventions. C'est pourquoi, la Ville doit se tourner vers un autre organisme au moins pour l'année 2021.

Ainsi, en 2021, la neuvième promotion composée de 21 jeunes, n'a pas pu poursuivre son parcours d'Engagement Citoyen. De la même manière, le recrutement de la dixième promotion prévu sur le second semestre de l'année

Accusé de réception en préfecture 093-219300787-20210529-2021-078-DE Date de télétransmission : 03/06/2021 Date de réception préfecture : 03/06/2021

n'a pu être envisagé en raison des contraintes sanitaires qui pèsent sur l'organisation.

Au regard de l'évolution de la crise sanitaire, il convient de prolonger la durée du contrat des 21 jeunes entrés dans le dispositif afin de leur permettre de finaliser leur parcours citoyen et civique.

#### **CONCLUSION**

Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante :

- D'approuver l'avenant n° 1 du contrat d'engagement du dispositif
  Engagement Citoyen qui fixe la prolongation de la durée dudit contrat
  jusqu'au 31 décembre 2021 pour les jeunes inscrits au sein de la neuvième
  promotion qui a démarré en janvier 2021.
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous actes à intervenir pour la mise en place du projet et lesdites conventions.

Avis de la Commission Politique de la Ville, Vie Associative et Citoyenne, Coopération Internationale du 17 mai 2021. Avis du Bureau Municipal du 19 mai 2021. Accusé de réception en préfecture 093-219300787-20210529-2021-078-DE Date de télétrarsmission : 03/06/2021 Date de réception préfecture : 03/06/2021 ILLE DE I FPINTE

## AVENANT N°1 AU CONTRAT D'ENGAGEMENT

**DISPOSITIF ENGAGEMENT CITOYEN 2021** Entre La MAIRIE DE VILLEPINTE Place de l'Hôtel de Ville 93420 VILLEPINTE Représentée par Madame Martine VALLETON En qualité de Maire D'une part Et D'autre part Il a été convenu ce qui suit : Suite aux mesures sanitaires prises dans le cadre de la lutte contre le COVID19, l'avenant n°1 du contrat d'engagement pour le dispositif Engagement 2021 vient modifié l'article 6 du dite contrat, à savoir : « Article 6 : Durée du Contrat : Le présent contrat est conclu pour la période du 4 janvier 2021 au 2 juillet 2021. » L'avenant n°1 prolonge la durée de ce contrat d'engagement du 4 janvier 2021 au 31 décembre 2021. Fait à Villepinte, en 3 exemplaires, le ...... Le Jeune, Le Maire, Conseiller Départemental De la Seine Saint Denis

Pour les candidats mineurs Signature du responsable légal Martine VALLETON